

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est tout à fait vrai. La décision sera annoncée le 4 avril, je crois. Je ne comprends pas pourquoi mon honorable ami tire déjà des conclusions d'une décision qui n'a pas encore été annoncée.

* * *

LES PÊCHES

LES RÈGLEMENTS POUR LA SAISON DE LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST EN 1981

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Dans deux semaines, la saison de la pêche au saumon ouvrira sur la côte ouest au large de la Colombie-Britannique, et elle ouvrira dans la confusion la plus totale à moins que le ministre ne nous donne des précisions sur certaines annonces publiées dans la presse au sujet des règlements pour la saison de pêche 1981. Quand le ministre nous dira-t-il une fois pour toutes quels règlements seront en vigueur pendant cette saison, et nous dira-t-il dès maintenant si les règlements annoncés par un communiqué de presse seront en fait proclamés?

Les pêcheurs veulent savoir dès maintenant quelles règles les autorités appliqueront pendant cette saison. Ils veulent savoir aussi dès maintenant quels équipements ils devront retirer de leurs bateaux et quelle sorte de matériel ils devront poser au bout de leurs lignes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, la dernière allusion me permet de croire que la question du député a trait surtout aux pêcheurs à la traîne. La politique à leur égard a été annoncée il y a déjà quelques mois. Aujourd'hui même, nous rencontrons les pêcheurs au filet maillant du Pacifique de la région du Fraser où un problème existe. Nous espérons qu'à la suite des consultations entre mon ministère et les pêcheurs en cause nous saurons en arriver à un compromis.

LE RETARD À ANNONCER LES RÈGLEMENTS

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Je remercie le ministre de cette réponse, madame le Président, mais certains de ces règlements n'ont été annoncés au moyen d'un communiqué qu'en octobre dernier. Ils ne sont pas encore entrés en vigueur et les pêcheurs n'ont pas encore pu obtenir de renseignements du ministère au sujet du matériel qu'ils seront en mesure d'utiliser et ce qui adviendra de la pêche aux filets maillants dans le fleuve Fraser. Je demande au ministre si le retard à annoncer les règlements proposés n'est pas attribuable à un accord actuellement débattu avec les États-Unis au sujet de la pêche à la cuiller et plus particulièrement, cette situation aura-t-elle une répercussion sur l'interception du saumon quinquat qui s'achemine vers le fleuve Fraser à Point Roberts?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il est d'usage d'annoncer la

Questions orales

politique, de débattre ensuite avec les groupes de pêcheurs les règlements détaillés qui sont ensuite promulgués en vertu d'un décret du conseil. En autant que je sache, il n'y a pas de retard excessif. Je m'enquerrai à ce sujet et transmettrai les renseignements au député. Ce matin, durant un long entretien avec de hauts fonctionnaires de la côte du Pacifique, la question n'a pas été soulevée.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ACCORD SUR LA BAIE JAMES—LE MODE D'APPLICATION

M. Keith Penner (Cochrane-Superior): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce matin, le ministre a reçu des remontrances du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien à propos de la façon inadmissible dont l'Accord de la Baie James et du Nord du Québec a été et continue d'être mis en application. Cet accord qui est généralement considéré comme excellent a été gâché par les maladresses de bureaucrates, à cause d'un manque de fonds et des litiges incessants qui découlent de l'interprétation de ses différentes clauses. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il exhortera ses collègues du cabinet, ses hauts fonctionnaires et le gouvernement du Québec à respecter l'esprit de cet accord et à cesser de procéder comme on l'a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire à cesser de l'appliquer de façon obtuse et strictement juridique.

Enfin, madame le Président, je voudrais savoir si le ministre acceptera d'aller faire un tour dans les collectivités Inuit et Cri du nord du Québec pour juger de la gravité de la situation sur place.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai effectivement rencontré le député, le président du comité et plusieurs députés de l'opposition qui font partie de ce comité ce matin. Le député le sait, je lui ai dit et j'ai dit au comité que j'en ai discuté avec le ministre de la Justice. Nous sommes tous les deux du même avis, c'est-à-dire que même si d'après les experts l'accord a été entériné par les tribunaux, s'il est par conséquent très valable et s'il n'a pas été violé légalement parlant, nous serions disposés à en revoir l'esprit et l'objet et à ne pas nous contenter de le revoir sur un plan strictement juridique. C'est ce que le ministre de la Justice est en train de faire de concert avec notre ministère.

● (1500)

Ensuite, le député sait très bien que je suis du même avis que le comité; malgré les nombreux voyages que j'ai déjà faits, je devrais visiter cette région. J'ai donc accepté d'aller là-bas avec quelques hauts fonctionnaires et conseillers d'ici à dix ou quinze jours.